



LE GOUVERNEMENT CONFIRME UNE BAISSÉ DES COTISATIONS SALARIALES ET UNE AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT DES ACTIFS DES LE 1^{er} JANVIER 2018

Le Gouvernement confirme qu'il engagera en 2018 le transfert des cotisations salariales vers la CSG afin de redonner 7 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux actifs. Cette mesure a pour objectif de répartir plus équitablement le financement de la protection sociale, afin d'alléger le poids qui pèse aujourd'hui sur les actifs.

Les cotisations salariales « maladie » et « chômage » seront supprimées en 2018. L'engagement du président de la République sera donc tenu dès la première année du quinquennat. 3,15 points de cotisations salariales disparaîtront ainsi en 2018. Compte tenu de la hausse de CSG de 1,7 point, qui finance la mesure, le gain net de pouvoir d'achat sera de 1,45 % pour tous les salariés, soit 260 € par an pour un salarié au SMIC.

Ce mouvement de redistribution très ambitieux en faveur des revenus du travail sera réalisé en deux temps.

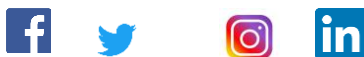
Dès le 1^{er} janvier, un gain de pouvoir d'achat bénéficiera aux salariés et aux indépendants. 21 millions de Français verront alors leur revenu net amélioré. Leur gain sera amplifié par une seconde baisse des cotisations à l'automne 2018.

Des discussions auront lieu dès l'automne 2017 autour du Ministre de l'Action et Comptes publics Gérald Darmanin pour définir les modalités d'une compensation de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires.

L'intégralité des mesures 2018 ainsi que leur calendrier seront détaillés au moment de la présentation des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale, qui confirmeront un mouvement de baisse de la pression fiscale.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 03 - presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr



Toute l'actualité du ministère sur les réseaux sociaux